



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2015

=====

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{ER} JUILLET, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 25 juin 2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix huit, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, M. RUPP, Adjoints, Mme BARBAUT, Mme LE JEAN, M. DE LAMBILLY, M. NICOLAS, M. THYSS, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PEPIN par Mme SCHOELLER, Mme CORVEE-GRIMAULT par M. ANCELIN, Mme WIRIATH par M. LOREC, M. EL GHARIB par M. RUPP, M. LETTRON par Mme ANTETOMASO, M. FORTIN par Mme THIBAUT

Mme KHALED, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 05
 Mme AWONO, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 07
 Mme MAURICE, représentant Mme CANTACUZINO et absente à l'ouverture arrive à 19 heures 13
 M. VAN PRADELLES, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 15
 M. BEAUFILS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 20
 Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 20
 M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 34

Excusé : M. THELLIEZ

Présents ou Représentés à l'ouverture de la séance : 24

Mme CLAUDIC quitte la séance à 21 heures 44
 Mme DANWILY quitte la séance à 21 heures 45 et donne pouvoir à M. DE LAMBILLY
 M. VAN PRADELLES quitte la séance à 21 heures 55 et donne pouvoir à Mme AWONO

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

1. **DÉSIGNÉ** à l'unanimité M. NICOLAS, en qualité de secrétaire de séance
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité le procès-verbal modifié du conseil municipal du 15 avril 2015

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

- 1/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal
- 2/ Décision relative à la conclusion d'un contrat d'infogérance de support informatique et d'infrastructure pour la médiathèque de Bourg-la-Reine avec la société RES SOURCES
- 3/ Décision portant passation d'un contrat de prestation pour deux représentations du spectacle « Les Rippetout au pays de l'or bleu » le 12 avril 2015, dans le cadre des animations de VertAvril sur le développement durable, avec l'association PILE-POIL et COMPAGNIE
- 4/ Décision portant passation d'un contrat de prestation pour une action de sensibilisation sur le thème de l'eau (consommation, ressource, pollution) le samedi 11 avril 2015, dans le cadre des animations de VertAvril sur le développement durable, avec l'association LES PETITS DEBROUILLARDS
- 5/ Décision relative à la conclusion d'une convention de formation avec la société CIRIL
- 6/ Décision approuvant la passation d'une convention avec La Ferme Bus'Onnière pour la présence d'une mini ferme pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 7/ Décision approuvant la passation d'une convention avec Nérolia pour la prestation d'un atelier pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 8/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec Monsieur Philippe Moingt-Mandragore pour la promotion et l'animation des Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 9/ Décision approuvant la passation d'une convention avec le Moulin d'Huet pour la prestation d'une animation pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 10/ Décision approuvant la passation d'une convention avec l'association Aquarioclub de Montereau pour la prestation d'un atelier pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 11/ Décision approuvant la passation d'une convention avec la société Euro Sûreté Protection pour la surveillance du salon des Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 12/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation provisoire et révoquant, au titre d'un logement d'urgence à titre exceptionnel et transitoire, dans le cadre de l'article V de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, entre la Ville de Bourg-la-Reine et Monsieur Cédric MARIS
- 13/ Décision approuvant l'acceptation du dédommagement pour le sinistre incendie à l'école des Bas Coquarts 14/16 avenue de la Sarrazine à Bourg-la-Reine, le 29 septembre 2014, faisant suite à l'évaluation d'expertise
- 14/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révoquant d'un local vacant situé 24 rue Jean-Roger Thorelle avec la société Nicollin
- 15/ Décision approuvant la passation d'une convention avec la société le Comptoir du Parasol, pour la location de structures pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 16/ Décision approuvant le dédommagement pour le sinistre incendie à l'école des Bas-Coquarts 14/16 avenue de la Sarrazine à Bourg-la-Reine, le 29 septembre 2014
- 17/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de maintenance des logiciels spécifiques à l'écoute audio pour la médiathèque de Bourg-la-Reine avec la société KERSONIC
- 18/ Décision portant sur la prestation de Bulles Zik pour des animations liées à la musique à la médiathèque municipale
- 19/ Décision constituant avocat et fixant sa rémunération pour la défense de la commune dans le cadre du recours contentieux formé par Monsieur Jorge ANDRES devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à l'encontre de l'arrêté de permis de construire n°092 014 14A0007 en date du 17 octobre 2014
- 20/ Décision de conclure un marché à procédure adaptée pour l'achat de deux véhicules électriques à plateau basculant pour la Ville de Bourg-la-Reine
- 21/ Décision relative à l'approbation d'une prestation d'accompagnement méthodologique du logiciel Regards avec la société Ressources Consultants Finances
- 22/ Décision portant sur la prestation de la compagnie Blin, théâtre de marionnettes à fils, pour un spectacle pour enfants à la médiathèque municipale
- 23/ Décision relative à la location maintenance avec la société Pitney Bowes France pour une machine à affranchir
- 24/ Décision approuvant la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « Mère Deny's Family » pour un spectacle intitulé « Bateau sur l'eau »

5. **APPROUVÉ** à l'unanimité la création de postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaires pour le ramassage scolaire pour l'année scolaire 2015-2016 et **FIXÉ** leur rémunération
6. **APPROUVÉ** avec 3 abstentions (M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN) la création de postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe non titulaires pour les centres de loisirs pour l'année scolaire 2015-2016 et **FIXÉ** leur rémunération
7. **APPROUVÉ** à l'unanimité le protocole d'accord relatif à la prestation du service handicap du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne dans le cadre de la convention avec le FIPHFP et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à le signer
8. **APPROUVÉ** à l'unanimité la création de postes d'animateurs non titulaires pour les écoles élémentaires dans le cadre des nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 et **FIXÉ** leur rémunération
9. **ABROGÉ** avec 7 abstentions (Mme ANTEOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) l'ensemble des délibérations relatives aux emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue et utilité de service **ET FIXÉ**, à compter du 1^{er} septembre 2015, la liste des emplois ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue et convention précaire avec astreinte comme suit :

1/ Emplois ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue

Emploi	Justifications et contraintes liées à l'exercice de l'emploi
Gardien de la Villa Saint-Cyr	gardiennage
Gardien remplaçant Villa Saint Cyr	gardiennage
Gardien du Gymnase des Bas-Coquarts	gardiennage
Gardien du Stade municipal	gardiennage
Gardien de la Mairie	gardiennage
Gardien de l'annexe de la Mairie	gardiennage
Gardien des Colonnes	gardiennage
Gardien du cimetière	gardiennage
Gardien du Groupe Scolaire de la Faïencerie	gardiennage
Gardien du Groupe scolaire République	gardiennage

2/ Emplois ouvrant droit à la concession d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte

Emploi	Justification et contraintes liées à l'exercice de l'emploi
Directeur Général des Services	Intervention d'urgence et hors des heures de service
Directrice de la crèche collective	Intervention d'urgence et hors des heures de services

II – CULTURE, PATRIMOINE & ASSOCIATIONS

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité le contrat de ville cadre des Hauts-de-Bièvre 2015-2020 incluant le diagnostic local du territoire et des priorités d'action pour le quartier des Bas-Coquarts de Bourg-la-Reine et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à le signer

- 25/ Décision relative à la conclusion avec l'association « le Masque en Mouvement » pour la prestation d'animation (représentation déambulatoire avec « l'émerveillé »), pour la Fête de la Ville 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 26/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec l'entreprise individuelle Arthamala pour la prestation d'animation (massage assis sur chaise ergonomique) pour la Fête de la Ville, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 27/ Décision approuvant la passation d'une convention avec la société RhinoFéros Production pour la prestation d'animation (prestation de magie avec des bulles géantes « Fred le Bulleur »), pour la Fête de la Ville 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 28/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec l'association Music Mode, pour la prestation d'animation (animation musicale) pour la Fête de la Ville, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 29/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec la SARL Florence Gobicchi Espace Bien-être, pour la prestation d'animation (Sit up massage) pour la manifestation de la Fête de la Ville
- 30/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec la société Chevallier Danièle, pour la prestation d'animation (massage de réflexologie plantaire) pour la Fête de la Ville 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 31/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec l'association Zabumba, pour la prestation d'animation (animation musicale) pour la Fête de la Ville 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 32/ Décision approuvant la passation d'un contrat de prêt avec la Caisse Française de Financement Local
- 33/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec la société Nord Scénique Productions, pour la prestation d'animation musicale pour les Feux de la Saint-Jean 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 34/ Décision approuvant la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « Chantapoup » pour un spectacle intitulé « Histoire de poules »
- 35/ Décision approuvant la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « Coup de Balai » pour un spectacle intitulé « le petit monde d'Emile » et destiné aux enfants des trois crèches « Rosiers », « Joffre » et « Familiale »
- 36/ Décision approuvant une mission de maîtrise d'œuvre relative au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information de la Commune
- 37/ Décision relative à une mission de maîtrise d'oeuvre partielle relative au réaménagement de l'avenue du Panorama
- 38/ Décision relative à une mission de maîtrise d'œuvre partielle relative au réaménagement de la rue de la Fontaine Grelot
- 39/ Décision relative à la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture de matériels informatiques et de logiciels pour la commune de Bourg-la-Reine
- 40/ Décision approuvant la passation d'une convention avec la société Animations Loisirs France Christophe Chauvin, pour la location d'une structure gonflable « Le tir au but » pour la Fête de la Ville 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 41/ Décision portant sur la prestation de l'association Man d'Dappa pour un concert à la médiathèque municipale
- 42/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Le Cercle de Bridge »
- 43/ Décisions en matière de droit de préemption urbain et de droit de préemption sur les fonds baux commerciaux et artisanaux.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

I – FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Philippe LOREC

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité des admissions en non-valeur des créances pour un montant total de 1.670,35 €
2. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) la DM1 - Décision Modificative n°1 au budget primitif 2015.
3. **APPROUVÉ** à l'unanimité la création des postes suivants, à compter du 15 juillet 2015 : en filière administrative, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et en filière technique, 1 poste de technicien à temps complet et 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
4. **APPROUVÉ** à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaires et **FIXÉ** leur rémunération

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention d'objectifs et de financement de l'aide spécifique rythmes éducatifs entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer
2. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) la fixation du taux de la part unitaire de la bourse communale d'études à la somme de 187 euros, bourse allouée aux élèves, jusqu'à l'âge de 16 ans, scolarisés dans un établissement d'enseignement secondaire, public ou privé, et résidant sur la commune de Bourg-la-Reine et **APPROUVÉ** que le bénéfice de ces bourses soit accordé aux seules familles justifiant d'un quotient familial compris dans les quatre tranches de quotients familiaux suivantes :

Quotient familial	Coefficient appliqué
Inférieur à 244 €	3
De plus de 244 € à 346 €	2
De plus de 346 € à 449 €	1
De plus de 449 € à 552 €	0,5

3. **APPROUVÉ** à l'unanimité la fixation du taux de participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame au titre de l'année 2014/2015 qui s'établit comme suit :
 - pour les élèves inscrits en classe maternelle, le montant est fixé au taux de 828 € par élève, soit une somme globale de 52 992 euros pour les 64 élèves recensés dans l'établissement et résidant dans la commune.
 - pour les élèves inscrits en classe élémentaire, le montant est fixé au taux de 741 € par élève, soit une somme globale de 88 179 euros pour les 119 élèves recensés dans l'établissement et résidant dans la commune.
4. **APPROUVÉ** avec 5 abstentions (Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) la révision de la tarification des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) fréquentées par les élèves des écoles maternelles en alignant les tarifs des NAP sur la tarification votée pour la fréquentation des ALSH généralistes, ramenée aux trois-quarts d'heure d'activité prévue en maternelle par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et **DECIDÉ** que la participation familiale due pour une présence en NAP se définit ainsi :
 - si le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1200 : $\frac{\{(QF \times 0,005545) \times 0,45\}}{20} \times 3$
 - si le quotient familial (QF) est supérieur à 1200 : $\frac{\{(QF \times 0,005872) \times 0,45\}}{20} \times 3$
5. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention fixant les modalités de fonctionnement de deux Classes à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale à l'Ecole Pierre Loti pour la période 2015/2018 entre la Ville de Bourg-la-Reine, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre et l'Education Nationale et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer
6. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention tripartite de groupement de commandes, entre la Ville, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourg-la-Reine, pour la passation d'un marché de fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer
7. **APPROUVÉ** à l'unanimité le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels, pour le groupement de commandes tripartite : Ville, Caisse des Ecoles, et CCAS de Bourg-la-Reine, et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert Européen et à signer les marchés y afférents

IV- AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1. **APPROUVÉ** avec une abstention (Mme THIBAUT) le programme architectural, fonctionnel et technique détaillé du projet de construction du CAEL, établi par la société IDA Concept dont le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 5,08 M € HT, **DECIDÉ** le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions et aides pour le financement de cet équipement
2. **REPORTÉ** la désignation des membres du conseil municipal pour siéger dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du nouveau CAEL au prochain conseil municipal et **RETIRÉ** ce point de l'ordre du jour du conseil de ce jour.

3. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'acquisition par la commune, au prix forfaitaire 600 €, augmenté des frais d'acte et annexes, d'un terrain d'une contenance de 57 m², à détacher de la parcelle cadastrée section Q n°177 p- lot A, sise à Bourg-la-Reine, 33 rue Ravon, appartenant aux consorts Kolb-Tordeur, en vue de son intégration dans le domaine public routier communal.
 4. **DECIDÉ** à l'unanimité d'accorder la garantie de la commune de Bourg-la-Reine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 111 543,00 € souscrit par DOMAXIS SA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°35615 constitué de 6 lignes de prêt, **DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ET S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
5. **APPROUVÉ** avec 2 abstentions (Mme THIBAUT et M. FORTIN) l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « Les villes du RER B sud » pour le financement d'une étude de modification du tunnel RER de Châtelet.

V – DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention relative au déploiement d'un service de déchèterie mobile à Bourg-la-Reine par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maîtres d'œuvre constitué de la SCP d'Architecture GUILLIER JANDELLE (75 - Paris), du BET TCE et Economiste COTEC (93 - Pantin) et du BET « Acoustique & Conseil » (92 – Rueil-Malmaison) pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école République sise 24 – 26 avenue de la République et 18, Boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, ayant pour objet de rémunérer la maîtrise en raison de travaux supplémentaires (hors ceux liés à la réparation de la salle polyvalente) dus à des adaptations mineures du projet, à des compléments de prestations indispensables à l'achèvement des travaux ainsi qu'à des travaux liés à des besoins nouveaux du maître d'ouvrage. Le montant des honoraires correspondants à ces travaux supplémentaires s'élève à 35 006,96 € HT (le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 786 347,87 € HT à 821 354,83 € HT) et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant Monsieur Patrick DONATH Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, Numérique et Travaux, à signer l'avenant n°6 visé à l'article précédent, ainsi que tout acte ou document s'y rattachant
3. **APPROUVÉ** à l'unanimité la revalorisation des droits de voirie de stationnement et de dépôt afférents à l'occupation du domaine public sur le territoire communal, à compter du 1^{er} octobre 2015.
4. **APPROUVÉ** avec une voix contre (M. BONAZZI) l'avenant relatif à la convention de délégation du service public du stationnement payant sur et hors voirie avec la société « Vinci Park», ayant pour objet d'autoriser le délégataire à signer un contrat de mise à disposition avec l'association « Les Bielles Marnaises » d'un espace de 107 places au niveau -2 du parc de stationnement du Centre-Ville, à usage de stationnement de véhicules de collection, moyennant un paiement fixé à la somme de 35 € HT par emplacement et par mois, à majorer de la TVA au taux en vigueur et le versement d'une redevance complémentaire à la Ville égale à 50% du montant hors taxe de la redevance de mise à disposition payée par l'association au titre de la convention et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer
5. **PRIS ACTE** du rapport d'activité de l'exploitation du stationnement payant sur et hors voirie, relatif à l'exercice 2014 de la société Vinci Park
6. **APPROUVÉ** à l'unanimité la passation d'un avenant n°2 à 6 marchés relatifs aux travaux de construction de la médiathèque, pour les lots 4, 5, 6, 13, 15 et 16, pour un montant total de 12 993,51 € HT et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

7. **APPROUVÉ** à l'unanimité des pénalités appliquées aux entreprises dans le cadre du DGD des marchés relatifs aux travaux de construction de la médiathèque pour les lots 01; 02; 03; 04; 05; 06; 07; 08; 11; 14; 15

VI – FAMILLE, PETITE ENFANCE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, LOGEMENT

Rapporteur : Angélique KHALED

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, concernant les conditions d'accès au Portail Caf Partenaires et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à le signer

VII – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. **FIXÉ** à l'unanimité le délai minimum d'activité d'un commerçant forain pour présenter au Maire un successeur, à trois ans.
2. **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2014 de la société « les Fils de Madame Géraud », délégataire de la gestion du marché aux comestibles

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Question orale de Madame ANTETOMASO relative à la place de la jeunesse et des adolescents.
- 2/ Question orale de Madame THIBault relative à la déchetterie municipale.
- 3/ Question orale de Monsieur BONAZZI relative à la consommation énergétique de la Ville et aux émissions de CO2 générées.

Communication de Monsieur le Maire sur le calendrier des conseils municipaux pour le second semestre 2015 : mercredi 7 octobre 2015 et mercredi 15 décembre 2015

Fait à Bourg-la-Reine, le 3 juillet 2015,

Pour le Maire et par délégation,
Jacques DEBAILLEUL
Directeur Général des Services



